

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 942-2022**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 15 août 2022, le Règlement no 942-2022 modifiant le Règlement no 848-2018 sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir.

Qu'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2022 Alexandre D'Amour, conseiller no 6 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Quiconque peut en faire la demande par courriel à l'adresse [municipalite@st-apolinaire.com](mailto:municipalite@st-apolinaire.com) ou par téléphone au 418 881-3996.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 août 2022.

*Martine Couture*

Martine Couture,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 17 août 2022, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 août 2022.

*Martine Couture*

Martine Couture,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière